

Service instructeur

Direction du Patrimoine Départemental
Et Du Droit des Sols

N° 2008-6-3-5

Service consulté

Direction des Routes et
des Transports

DECLASSEMENT ET TRANSFERT DE GESTION

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver à KINGERSHEIM le déclassement du terrain d'assiette du bassin d'infiltration, le long de la R.D. 430, du domaine public communal dans le domaine public départemental ainsi que la signature d'un procès-verbal de transfert de gestion correspondant.

R.D. 430 – Commune de KINGERSHEIM

La réalisation du mur antibruit le long de la R.D. 430, sur le territoire de la Commune de KINGERSHEIM, a nécessité l'aménagement d'un bassin d'infiltration des eaux de ruissellement sur un terrain communal, entre la R.D. 430 et la rue de PFASTATT.

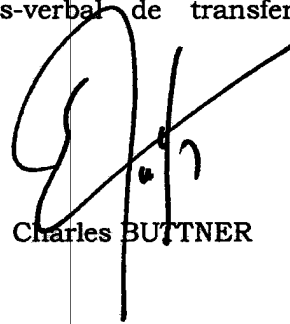
En conséquence, le Département du Haut-Rhin et la Ville de KINGERSHEIM sont favorables au déclassement du terrain d'assiette de cet ouvrage et à son classement dans la voirie départementale.

A cet effet, deux délibérations concordantes de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de la Commune concernée sont suffisantes pour permettre ce transfert de domanialité.

Cette opération sera concrétisée par la signature d'un procès-verbal de transfert de gestion, étant précisé que le Conseil Municipal de KINGERSHEIM a délibéré favorablement le 26 septembre 2007.

En conclusion, je vous propose, pour l'opération de KINGERSHEIM, de m'autoriser à signer le procès-verbal de transfert de gestion portant déclassement du terrain d'assiette du bassin d'infiltration, le long de la R.D. 430, du domaine public communal dans le domaine public départemental ainsi que la signature du procès-verbal de transfert de gestion correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER